

DOCUMENT DE SYNTHÈSE, D'ANALYSE ET ELEMENTS REVENDICATIFS DES SECTIONS CGT IMPOTS-TRESOR DE HAUTE-GARONNE

1) Propos introductifs

La CGT IMPOTS-TRESOR de Haute-Garonne prend note du courrier délivré par le Directeur Général en réponse à la lettre ouverte des syndicats CGT de Midi-Pyrénées.

En déposant un préavis de grève et en fournissant à l'avance la liste de l'ensemble des points pour lesquels des négociations doivent être ouvertes, la CGT IMPOT-TRESOR entend ainsi refaire prendre toute sa place au dialogue social.

Il s'agit là d'une condition impérative pour que soit restauré la confiance et renouer le lien qui ne cesse de se distendre entre la Direction Générale et les personnels.

C'est en ce sens, que les sections CGT IMPOTS-TRESOR de Midi-Pyrénées se sont adressées au Directeur Général pour mettre en évidence plusieurs éléments nécessitant des réponses claires et des engagements fermes.

Pour rappel, ses exigences portent sur :

- [**l'abrogation de la loi de mobilité**](#)
(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctrl)
- **Moratoire : annulation des suppressions d'emplois au budget 2010, remplacement des départs en retraite et création des emplois nécessaires.**

Les suppressions d'emplois dans la fonction publique servent à financer le bouclier fiscal.

L'argument des économies budgétaires et de la maîtrise des déficits publics, comme motif, pour justifier la réduction des emplois publics ne tient plus

En effet, le bouclier est l'une des mesures les plus contestées du paquet fiscal. **Au titre de cette mesure, il a été remboursé en moyenne 368 000 euros aux 12 162 ménages les plus aisés.**

Cela équivaut à 30 années de SMIC ou encore au coût de 30 écoles neuves ou bien la totalité des sommes soit-disant économisées avec les 33 749 suppressions de fonctionnaires inscrits dans le budget 2010.

- [Arrêt de toutes les réformes régressives et de la RGPP](#)

(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctlr)

- [Progression du pouvoir d'achat de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et la reconstruction de la grille, pour la reconnaissance des qualifications, contre la PFR et les formes de rémunérations au mérite ainsi que l'individualisation des carrières](#)

(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctlr)

- Prendre des mesures pour combattre la précarité
- Maintien et développement du réseau de proximité pour répondre aux besoins croissants de la population et des collectivités en Midi-Pyrénées (nous reviendrons sur nos propositions)



Si les choix actuellement retenus en matière de politique publique devaient être poursuivis, leurs instigateurs et ceux qui les relaient porteraient l'entière et unique responsabilité du durcissement de la situation conflictuelle que connaît notre administration et l'ensemble des services publics

2) PLATE-FORME REVENDICATIVE LOCALE DE MAI-JUIN 2008

(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctlr)

Au cœur du conflit de Mai-Juin 2008, un relevé de décision ayant trait aux revendications spécifiques de la Haute-Garonne, avait été rédigé entre les organisations syndicales et la Direction des Services Fiscaux.

Ce document avait été élaboré à la demande M PHILIPPE RAMBAL afin de faire l'objet d'un examen et d'un traitement à l'occasion d'une rencontre nationale qui s'est déroulée courant fin mai.

Sur l'ensemble des points, nous n'avons jamais obtenu le moindre retour. Nous exigeons donc des réponses en particulier sur les points suivants :

- [Indemnité de résidence au taux de 3% pour les collègues travaillant dans l'aire urbaine Toulousaine avec extension à ST-Gaudens](#)

(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctlr)

- L'Octroi de la NBI pour l'ensemble des collègues de la Haute-Garonne

- Le versement d'une allocation de sujétion particulière dans des conditions analogues à Mantes-La Jolie pour les agent(e)s du Mirail et de Basso-Cambo.
- Action sociale avec revalorisation de la subvention ministérielle au titre de la restauration collective. A ce titre, nous attendons toujours des explications sur [la non-répercussion de la baisse de la TVA pour les collègues travaillant au CHU de Toulouse](#)
(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctrl)
- Meilleure prise en compte des besoins exprimés en matière de logement sociaux avec baisse du plafond des conditions de ressources qui excluent l'immense majorité des collègues (à commencer par des couples de catégorie C)

3) Analyse de la CGT IMPOTS-TRESOR 31 en matière de missions et propositions

Missions

(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctrl)

A l'occasion du CTP en charge de la création juridique de la DRU, nous étions intervenu dans les termes suivants, **sur chacun des sujets, nous voulons la clarté :**

En préambule, nous avons rappelé la position de la CGT qui a toujours été opposée au principe de la fusion globale ou fiscale.

La fusion globale a été choisie. Celle-ci constitue un des éléments structurants de la RGPP.

Initiée dès l'été 2007 par le Président de la République, mise en œuvre par le gouvernement, la Révision Générale des Politiques Publiques vise essentiellement un objectif : privatiser ou faire sous-traiter les missions de service public jugées rentables et faire disparaître tout le reste.

Parallèlement, il s'agit d'organiser les services publics comme une entreprise privée avec une restructuration du statut pour les personnels permettant la flexibilité et la précarité de l'emploi.

Pour sa part, la CGT refuse de jouer un rôle d'accompagnement, dans la mise en place du processus de destruction des services publics.

Aujourd'hui, ce n'est ni plus ni moins que l'entérinement d'un outil politique de remise en cause frontale de nos administrations financières facilitant les déréglementations en tous genres.

On ne peut écarter d'un revers de la main le lien entre des réformes, l'accomplissement des missions et la vie des agent(e)s.

En guise d'illustration,

- *Nous avons cité la loi TEPA et ses répercussions sur le contrôle fiscal (délais raccourcis dans les procédures de contrôle, pression accrue des indicateurs, détérioration des conditions de travail...)*
- *Ou encore l'externalisation de la gestion des successions vacantes au profit des études notariales qui valident de nouvelles suppressions d'emplois aux Domaines et laissent présumer le pire pour l'avenir de la mission.*
- *Sans oublier le silence pesant pour les missions foncières (Conservations des Hypothèques, Fiscalité Immobilière, Enregistrement...) menacés par les orientations politiques de la RGPP et ses logiques de liquidation et de privatisation.*
- *Le secteur local, hospitalier et les trésoreries ne sont pas en reste, la réforme Balladur et la Loi Bachelot proposant d'aller plus loin dans la décentralisation menacent de transfert aux collectivités ou à des agences privées, l'ensemble de ces missions.*
- *L'application Hélios ne doit pas être généralisée au secteur hospitalier en l'état. Elle doit faire l'objet d'un état des lieux avec l'ensemble des parties prenantes et faire l'objet de fortes améliorations.*

Spécial secteur local CGT IMPOTS-TRESOR 31

(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctrl)

En plus des répercussions négatives pour le service public, toutes ses restructurations ne sont pas sans incidence pour le quotidien des collègues.

Aucun sujet n'est à exclure du dialogue social !!!

Cela passe des affectations des agent(e)s et de réelles garanties à fournir sur le maintien à résidences, à l'indemnité de résidence, à la NBI et aux conséquences politiques directes de la fusion sur les conditions de travail et d'exercice des missions.

La concertation avec les collègues et leurs représentants du personnels ne sauraient se limiter aux choix des logos sur les façades des Centres des Finances Publiques et à la couleur du mobilier de bureau comme le préconise le DOS.

En ce qui concerne la fusion, nous tenons une nouvelle fois à insister sur plusieurs aspects :

FUSION DES MISSIONS = TAYLORISME et MOINS D'EMPLOIS

Contrairement aux dires du Ministre, la fusion des missions d'assiette et de recouvrement n'entraînera pas un allègement des charges de travail susceptible de justifier de nouvelles suppressions d'emploi. Il suffit de regarder les dégâts générés suite à la mise en place des SIE.

C'est une conjugaison des tâches avec, au contraire, **une addition des périodes de pointe** de l'assiette, du recouvrement ou des missions foncières. En clair, **il s'agit de généraliser la polyvalence et d'industrialiser encore plus le traitement des tâches en intensifiant le travail.**

Afin de mettre en place leur nouvelle organisation du travail (accueil physique, téléphonique, back office...), **les Directions, bien qu'elles soient peu dissertes sur le sujet, comptent sur la fusion des missions supports, pour compenser dans les SIP, une partie des suppressions d'emplois.**

Au 1^{er} Septembre 2008, la CGT estimait à près de 143, le nombre de postes manquants sur la DSF.

SIP : NON A L'ECLATEMENT DES TRESORERIES!!!

La taille actuelle des Trésoreries soumises elles aussi aux dégraissages annuels (avec en 2008, 800 emplois supprimés dans le recouvrement de l'impôt) ne permet pas d'envisager leur dilution au sein de plusieurs SIP (c'est le cas notamment à RANGUEIL, au MIRAIL et à la CITE).

En raison du nombre d'articles élevés sur le Nord de Toulouse, la CGT réitère sa proposition de déconcentration sur les Trésoreries du Nord avec des emplois supplémentaires issus de la filière fiscale.

En effet, ces unités de travail composées au maximum d'une vingtaine de collègues ont une organisation spécifique pour traiter le recouvrement en back office et front-office, gérer les appels téléphoniques autour des « marguerites » (plateaux téléphoniques), tenir la caisse et la comptabilité.

Leur éclatement rendrait inopérant leur organisation et donc l'exercice des missions posant de sérieuses contraintes aux personnels dans la gestion de leur temps de travail, de leurs congés et feraient peser des charges de travail supplémentaires aux agents des deux réseaux.

NON A LA FERMETURE DES TRESORERIES, POUR UN SERVICE PUBLIC FISCAL ET COMPTABLE DE PROXIMITE ET DE PLEINE COMPETENCE

[Non aux fermetures de trésoreries de proximité de la Haute-Garonne](#)
(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctrl)

La rentrée de septembre a été marquée par la mise en place des guichets fiscaux uniques. Dans le même temps, les fermetures de petites trésoreries rurales se poursuivent à raison d'environ une centaine par an et aboutissent à la suppression de milliers d'emplois.

En Haute-Garonne comme pour le reste du pays, nous voulons des engagements clairs concernant le maintien de toutes les trésoreries rurales dans le collimateur (L'isle-en-Dodon, Aurignac, Aspet, Villefranche-de-Lauragais, Nailloux, Saint-Béat) avec les emplois correspondants pour assurer les missions du secteur local et de recouvrement de l'Impôt.

Dans l'hypothèse contraire, la CGT entend poursuivre la mobilisation avec les usagers et les élus locaux pour développer le réseau de proximité et de pleine compétence.

EMPLOI

En matière d'emploi, nous vous rappelons également notre exigence de réponse sur les postes non pourvus de la Cité Administrative, pour lesquels la partie de ping-pong a assez duré.

Nous exigeons l'affectation immédiate de ses 5 emplois !!!

[Emplois domaine](#)

(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctlr)

Tous les emplois doivent être recensés dans l'ORE et le TSM, notamment les emplois Domaine et services issues des ex-centres de la redevance : CAS, PIAA

DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE PROXIMITE ET ELARGISSEMENT DE LA PRESENCE DU SERVICE PUBLIC FISCAL

La CGT revendique également des créations supplémentaires d'emplois pour élargir les services d'assiette et la présence du pôle des professionnels en décidant de nouvelles implantations prenant en compte le maillage territorial des trésoreries.

C'est dans cet esprit et afin de renforcer le service public fiscal que d'ores et déjà, nous proposons l'idée de création d'Hôtel des Finances à LUCHON, à REVEL, à AUCAMVILLE et dans les zones péri-urbaines comme à BLAGNAC en prévision de son expansion démographique et de sa situation géographique.

LA CGT SE PRONONCE

- ✓ **En SIP : Pour la séparation des missions d'assiette et de recouvrement**
- ✓ **EN SIE : Pour le retour de la séparation des tâches de gestion et de recouvrement**
- ✓ **Pour des accueils physique conjoints et la séparation des métiers d'assiette et de recouvrement pour garantir un service public de qualité à l'utilisateur**
- ✓ **Contre la généralisation des plateaux téléphoniques qui participent à la dégradation des conditions de travail et des missions**

La CGT entend continuer à se battre pour les conditions de travail et endiguer les phénomènes de souffrance au travail en s'opposant notamment au diktat des indicateurs et en contribuant à la mise en place d'organisation et d'installations des services conformes à l'exercice des missions.

Dans ces conditions et pour toutes les raisons développées en amont, la CGT considère les projets soumis comme particulièrement dangereux, rétrogrades, archaïques et totalement incompatibles avec les exigences d'un service public fiscal et comptable de qualité et de proximité.

Dans la plate-forme revendicative locale figurait également une série de thèmes ayant trait aux missions.

Ainsi, nous exigeons l'élaboration de réels bilans contradictoires pour chacune des réformes de structures engagées dans le cadre d'un véritable dialogue paritaire associant en premier lieu les personnels et naturellement leurs représentants.

Cela doit être vrai des SIP, mais aussi des réformes antérieurement menées comme les SIE pour lequel nous demandons le prolongement des discussions déjà entamées lors d'un CTP spécial convoqué à notre demande.

Bilan SIE CGT IMPOTS-TRESOR 31

(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctrl)

Nous n'aurons de cesse de manifester, tant que sur les questions afférentes aux missions, la Direction Générale restera dans sa pensée dogmatique son monolithisme consistant à fixer un cadre rigide dans la conduite des réformes. Il est nécessaire de sortir de cette logique qui empêche la prise en compte des réalités locales et évacue toutes possibilités sérieuses de dialogue social et professionnel.

Nous ne pouvons que condamner cette conception récemment illustrée lors de la venue de Mme BRIGANT en novembre dernier, à propos de la mise en place des SIP du Département. Nous ne tolérons pas les méthodes brutales qui ont été employées pour entériner le cadre de mise en place des SIP du Département et tenir quel qu'en soit le prix les objectifs du plan quinquennal du gouvernement matérialisés au travers de la RGPP.

Il s'agit là d'un non sens et d'une imbécillité flagrante qui n'a pour effet que d'accroître la souffrance au travail, la perte de sens des missions pour au final valider la dégradation réelle du service rendu à l'utilisateur.

Si nous évoquons la venue de Mme BRIGANT, c'est parce que les SIP et les modalités infernales de leur mise en place témoignent bien des dégâts que subissent de plein fouet les collègues mais aussi les usagers qui sont les dindons de la farce d'une politique, dont le but à peine caché, est bien la liquidation du service public.

En guise d'illustration, nous vous invitons à prendre connaissance du compte-rendu ci-dessous portant sur la réunion informelle tenue courant février au sujet de la mise en place du SIP à la Cité Administrative.

[Compte-rendu SIP Cité Administrative](#)

(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctrl)

A propos des SIP, cinq idées fortes sont à retenir :

- Des créations d'emplois à hauteur des charges de travail et pour exercer les missions dans de bonnes conditions de travail
- Le report du calendrier de mise en place des SIP
- Le non éclatement des trésoreries
- Le maintien de la séparation des missions d'assiette et du recouvrement
- Travailler dans le sens des missions de service public à l'élargissement du service public fiscal de proximité (création d'Hôtels des Finances à LUCHON, à REVEL, à AUCAMVILLE et dans les zones péri-urbaines comme à BLAGNAC en prévision de son expansion démographique et de sa situation géographique.)

A PROPOS DE CDI-CDIF

Au sujet de CDI-CDIF, la CGT tient à rappeler l'amendement WASERMAN, gagné suite à l'intervention du SNADGI-CGT qui confirme le plan cadastral comme référence unique et valide.

Cette disposition législative met un frein aux ambitions des cabinets privés d'expertise lorgnant sur la mission cadastrale déjà bien mise à mal et partiellement privatisée.

Ce point conforte notre revendication consistant à maintenir l'existence de secteurs fonciers pour éviter la dilution des CDIF au sein des futurs SIP.

CENTRES AMENDES SERVICES

Ci-dessous pétition reproduite en intégralité des personnels et adressée au Directeur Général et laissée lettre morte.

Centre Amendes Services de Toulouse Trésorerie de Toulouse Amendes

Comme leurs collègues des CPS les agents revendiquent l'amélioration de leurs conditions de travail, la prise en compte de la pénibilité de leur travail

Ils revendiquent des moyens pour accomplir toutes leurs missions

En quelques mois la situation du CAS de Toulouse s'est considérablement dégradée.

Plus ses missions se sont étendues et plus il a perdu des emplois !

Conçu sur le modèle des « Centres Prélèvement Service » du Trésor, le CAS a été créé le 1er octobre 2005, avec pour mission de répondre aux questions posées par courrier, courriel ou téléphone par les redevables de 32 départements et de procéder à des encaissements par carte bancaire à distance pour le compte des Trésoreries en charge du recouvrement des amendes. Ses effectifs comptaient 59 agents (+ 7 cadres A), constitués des collègues issus de l'ex-Centre Redevance de Toulouse. **Compte tenu des départs à la retraite et mutations non remplacés ses effectifs ne sont plus aujourd'hui que de 47 agents.**

Or les missions du CAS n'ont cessé de s'étendre :

> **Le 1^{er} Janvier 2008**, poursuivant ses objectifs de suppressions d'emplois et de spécialisation des Trésoreries, l'ex-DGCP **expérimente à Toulouse une Trésorerie amendes régionale**, la seule en France pour l'instant. Avec la création de la TTA (Trésorerie de Toulouse Amendes) qui a une compétence sur les 8 départements de Midi-Pyrénées, le CAS est ainsi associé à l'activité traditionnelle de recouvrement des amendes : recouvrement courant, contentieux, comptabilité, gestion des restes à recouvrer, saisie des jugements (près de 27 000 saisis manuellement en 2008 dans l'application AMD qui gère les amendes. La Trésorerie Amendes de Haute Garonne comptait 12 agents. Dans les autres départements l'activité amendes a été évaluée à 1 agent par département : **19 agents auraient dû arriver sur le CAS, ce qui n'est pas du tout le cas puisque seulement 2 sont arrivés (plus le comptable)!**

Deux missions supplémentaires ont été attribuées au CAS de Toulouse sans effectifs supplémentaires !

- **Depuis Novembre 2007 le CAS assure la gestion centralisée des O.T.C.I.** (Opposition de Transfert du Certificat d'Immatriculation). Il renseigne les redevables sur leurs dettes d'amendes ayant fait l'objet d'une opposition auprès des services Cartes grises des Préfectures. **Cette activité a fait exploser le standard téléphonique du CAS**

(plus de 80 % des appels téléphoniques concernent des OTCI) et augmenter considérablement les encaissements à distance. Les taux de réponse aux appels sont en chute ...

- Depuis la mise en place du nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) le 15 Avril 2009 le CAS assure la centralisation nationale des encaissements de tous les concessionnaires habilités à délivrer les premières immatriculations de véhicules au lieu et place des préfectures pour les véhicules neufs. Cette toute nouvelle activité mobilise 4 agents sans compter l'encadrement, tous très sollicités par une mise en place douloureuse : application non testée, non fiabilisée, non comptable ni pour nous, ni pour les concessionnaires... ! C'est une des raisons pour lesquelles le nouveau SIV n'a pas pu être étendu aux véhicules d'occasion à la date prévue du 15/6 ! **4 agents ponctionnés sur les effectifs du CAS !!**

Les missions du CAS vont encore s'étendre en raison des évolutions réglementaires en matière d'amendes (élargissement de l'OTCI, remises gracieuses...), du transfert des éditions des oppositions sur Lyon, de la généralisation du SIV aux véhicules d'occasion. Les charges de travail vont s'accroître et le standard risque d'exploser !

Plus de 25 emplois manquent au CAS aujourd'hui ! Au vu des chiffres de l'ORE qui ne prend pas en compte les nouvelles activités, il manque 19 emplois. Où sont-ils ? La pression au travail ne cesse d'augmenter. La moyenne des appels téléphoniques est de 1 000 appels par jour sans compter certaines semaines où le nombre avoisine les 3 000 ! Il faut pouvoir répondre au téléphone, aux courriers et mener toutes les tâches administratives et comptables dévolues désormais au CAS ! Plus de 57 000 retours sont en souffrance ! Tous les jours nous subissons stress, fatigue auditive et visuelle liées à l'utilisation constante des écrans et du téléphone.

Nos bureaux en « marguerite » sont trop petits et sont installés sans isolation phonique. Nous travaillons constamment dans le bruit des conversations téléphoniques, des imprimantes ... Notre subissons souvent des relations difficiles avec des redevables qui découvrent l'existence d'oppositions et d'amendes et qui sont parfois dans des situations sociales désespérées !

Avec nos représentants du personnel CGT et CFDT nous demandons que les moyens nous soient donnés d'accomplir toutes nos missions :

- Des effectifs à hauteur des besoins : nous voulons 25 agents affectés dès le 1^{er} septembre 2009 et au plus tard au 1^{er} Janvier 2010**
- Nous demandons la reconnaissance de la pénibilité du travail du CAS et l'attribution d'une prime de 1 800 € par an**
- Le réaménagement de nos bureaux : nous les voulons plus grands et isolés phoniquement. Nous demandons qu'une étude ergonomique et acoustique soit effectuée**
- Nous demandons l'amélioration de l'ergonomie et des fonctionnalités de l'application AMD par les informaticiens du Trésor.**

CPS RELAIS TOULOUSE

Les personnels du CPS Relais de Toulouse se sont inscrits dans le mouvement de grève initié depuis maintenant septembre 2009.

Malgré la forte mobilisation des personnels sur les dernières journées de grève des 4 et 5 février 2010, les revendications ne sont pas entendues.

Vous trouverez ci-dessous la dernière plateforme revendicative des personnels du CPS Relais de Toulouse en lien avec la plateforme revendicative nationale.

MOTION DU CPS RELAIS DE TOULOUSE du 20 janvier 2010

Les personnels du CPS de Toulouse réunis en assemblée générale le 18/01/2010, ont pris connaissance des échanges tenus en audience le 23/12/2009 à Bercy entre les représentants syndicaux et la direction.

Après restitution des propos de la direction et débat les personnels considèrent que les propositions de la DGFIP sont largement insatisfaisantes et ne répondent pas totalement aux revendications.

Les personnels attendent donc que soit rapidement présentés et discutés :

- L'attribution des emplois prévus et la création de nouveaux emplois correspondant à la montée en charge du travail.
- Le projet de document qui rappelle les droits et garanties des personnels (congés, temps partiels, temps de pause, restauration)
- Les propositions de la direction pour les moyens matériels et l'adaptation de l'informatique.

Pour le volet indemnitaire les agents demandent :

- Que la base de liquidation de la prime ne soit pas limitée par un comparatif au CIS inadapté
- Que le montant des indemnités soit porté à 1800 euros (pour tous CBA) pour tenir compte de la réalité du travail des CPS (montée en charge des centres, technicité et pénibilité liées au traitement de masse et téléphonique)
- Que cette prime ne soit pas conditionnée à la perte des indemnités annuelle et journalière relatives à l'ERR.
- Rétroactivité en Mars 2009, date de nos premières demandes

Conformément à la demande portée en audience, les agents des CPS demandent de nouvelles réponses aux points explicités ci-dessus sans attendre.

VOTE :

Nombre de participants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES PENSIONS

Le climat s'alourdit et ce ne sont pas les diverses provocations du ministre Woerth qui vont apaiser la colère. Ils l'ont d'ailleurs montré à M PARINI lors de sa première étape de campagne de promotion du DOS à Rennes.

A cette occasion, M PARINI a annoncé que le Centre Régional des Pensions de Rennes serait maintenu. A Lille, lors du CTPL, le Président a annoncé la création d'un centre d'appel téléphonique des pensions. Dans une telle incertitude, il ne peut être ignorer l'inquiétude des agents du service des pensions de Toulouse, vous devez les informer ainsi que les représentant s du personnel des projets de restructurations de ce service.

LES TRAVAUX IMMOBILIERS DU MIRAIL

Début 2008, l'administration centrale décide de rénover le vétuste Hôtel des Impôts du Mirail pour permettre l'installation des SIP et l'arrivée des collègues de la trésorerie de Basso-Cambo.

Sans la moindre concertation et au mépris des risques pour la santé des agent(e)s et des usagers, la Direction Générale décide d'effectuer les travaux en site occupé dans un bâtiment pourtant bourré d'amiante et dans des conditions intolérables (bruit, poussière, stress...) .

Face à cette décision arbitraire et mettant en évidence une série de problématiques (présence d'amiante, superficie des locaux, agencements des infrastructures immobilières, implantation au coeur d'un quartier populaire, régime indemnitaire, organisation du travail...), les personnels ont immédiatement réagi pour exiger des réponses concrètes à leurs revendications et obtenir que les travaux ne s'effectuent pas en site occupé.

C'est dans ce contexte que munis de combinaison anti-amiante, les collègues entreprendront des actions médiatiques de sensibilisation des usagers et perturberont une série de réunions institutionnelles pour obliger la Direction Générale à ouvrir la table des négociations.

Les élus au CHSM de la Fédération CGT ont été sollicités pour apporter un soutien technique et servir de relais auprès du Ministère. C'est dans ce cadre, qu'une réunion d'information et d'échange sera organisée sur le site avec Patricia TEJAS, élue CHSM CGT.

La bataille permanente des personnels , l'engagement des organisations syndicales, les interventions à tous les niveaux (CHS, CTPD, CHSM, DG,DSF,...) contraindra, finalement l'administration a reculé et actera une série d'avancées.

Ainsi les travaux ne s'effectueront pas en site occupé. Il a été gagné l'intervention de l'ergonome ministériel et d'un cabinet d'étude travaillant en collaboration directe avec les personnels.

Les appuis des élus au CHS, au CTPD, au CTPC, CHSM,... permettent de relayer la bataille des personnels et d'imposer d'autre choix à l'administration. Les négociations sont actuellement en cours, la motivation des personnels est intacte.

Pour la CGT, même si l'Administration ne souhaite pas rouvrir le dossier, il n'en demeure pas moins que la solution du relogement à neuf ailleurs reste toujours une hypothèse crédible. C'est à partir de la satisfaction des revendications des personnels que les meilleures solutions doivent être examinées.

Les arguments développés par l'Administration pour rejeter l'alternative du relogement ont été fondés sur le coût financier

Arguments financiers de la DGFIP

(cliquer sur le texte en maintenant appuyé la touche Ctrl)

CI-DESSOUS L'ETUDE FINANCIERE REALISEE PAR LA CGT IMPOT-TRESOR

Pour soutenir ses arguments financiers et à la demande de la CGT IMPOT-TRESOR, la Centrale nous a remis un bilan comparatif recensant les coûts respectifs entre la réhabilitation de l'actuel Hôtel des Impôts et le relogement dans un nouveau bâtiment.

Dans sa fiche récapitulative, la Direction Générale indique que le site des impôts du Mirail nécessite une remise aux normes (électricité, chauffage-climatisation, isolation thermique et phonique). Toujours selon la Direction, la surface disponible dans l'immeuble permet d'accueillir la Trésorerie Principale de Basso-Cambo et ses agent(e)s.

D'emblée une première remarque s'impose. Comment, la Centrale peut-elle affirmer que le dimensionnement des locaux est suffisant alors même qu'aucun plan d'aménagement des services intégrant l'arrivée des collègues du trésor n'a été formailisé ?

Par ailleurs, la création des SIP avec la problématique de l'éclatement des trésoreries n'est pas sans incidence sur les restructurations immobilières. Fermons ici la parenthèse et venons-en aux chiffres !!!

L'Administration évalue l'opération de réhabilitation à 2,8 Millions d'Euros

Estimation des travaux et de remise aux normes :

Réaménagement intérieur (démolition, plâtrerie, menuiseries bois, faux-plafonds, cloisons, revêtements des sols, peinture...)	300 euros TTC/m2.....	996 000 euros
Électricité, courants forts et faibles	115 euros TTC/m2.....	381 800 euros
Chauffage, climatisation	120 euros TTC/m2.....	398 400 euros
Remplacement des ouvrants et volets roulants	1700 euros TTC/m2.....	445 400 euros
Rénovation et adaptation de l'accueil.....		100 000 euros
Aménagement de places de parking supplémentaires.....		100 000 euros
Etudes.....		363 240 euros
MONTANT TOTAL.....		2 784 840 euros
ARRONDI A 2 800 000 euros		

Ces dépenses n'incluent pas le prix de la location de bungalows ou d'une construction en dur pendant la durée des travaux ni le désamiantage qui doit être considéré à part car cela est inscrit sur une autre ligne budgétaire.

Lors de sa venue en Juin, M MANE, responsable de la cellule immobilière de la Direction Générale avait indiqué que le montant de l'enveloppe budgétaire octroyée pour la réalisation des travaux était approximativement comprise entre 3 et 3,5 Millions d'Euros.

On comprend mieux au regard de ses estimations, la volonté de la DG de privilégier les travaux en site occupé tant les marges de manoeuvres financières, si ces chiffres sont exactes, sont faibles !!! **Ce qui soit dit en passant, n'est ni notre souci, ni notre préoccupation !!! La santé et la sécurité des collègues priment et passe avant toute considération d'argent.**

En ce qui concerne la deuxième hypothèse relative au relogement ailleurs, la DG a évacué cette solution en raison du coût qu'elle estime à 8,3 Millions d'Euros.

En nous basant, sur les ventes de bureaux réalisées dans la période et effectuées dans le secteur de Basso-Cambo, nos conclusions diffèrent quelque peu de celles de la DG.

Notre étude a porté sur plus d'une dizaine de locaux présentant les mêmes caractéristiques que l'Hôtel des Impôts du Mirail et d'une superficie médiane de 4 500 M2.

Après regroupement des données et sur la base de locaux équivalents à une superficie de 3500 M2 nous aboutissons à un prix moyen proche de 950 euros le M2. La fourchette se situant entre 150 euros et 2 500 euros le M2.

HYPOTHESES	PRIX / M2	MONTANT GLOBAL
PRIX HAUT	2500,00 euros	8 750 000,00 euros
PRIX MOYEN	950,00 euros	3 325 000,00 euros
PRIX BAS	150,00 euros	525 000,00 euros

En estimant à 8,3 Millions d'Euros, le montant de l'opération, nous constatons que la DG a choisit délibérément l'hypothèse haute pour clore la solution de l'implantation ailleurs.

L'opération évacue volontairement la valeur vénale actuelle du bâtiment est estimé à 2,9 Millions d'Euros soit 878 euros/M2.

Dans l'hypothèse d'une installation ailleurs, il convient donc de déduire le prix de la vente du bâtiment.

ESTIMATION REELLE DE L'OPERATION

HYPOTHESES	PRIX MOYEN	PRIX HAUT	PRIX BAS
ACHAT BATIMENT	3 325 000,00 euros	8 750 000,00 euros	525 000,00 euros
VALEUR VENALE HDI MIRAIL	2 900 000,00 euros	2 900 000,00 euros	2 900 000,00 euros
MONTANT OPERATION	425 000,00 euros	5 850 000,00 euros	- 2 375 000,00 euros

COMPARATIF ENTRE LE RELOGEMENT ET LA REHABILITATION DU BATIMENT

HYPOTHESES	MOYENNE	HAUTE	BASSE
RELOGEMENT	425 000,00 euros	5 850 000,00 euros	- 2 375 000,00 euros
REHABILITATION	3 500 000,00 euros	3 500 000,00 euros	3 500 000,00 euros
DIFFERENCE	- 3 075 000,00 euros	2 350 000,00 euros	- 5 875 000,00 euros

Plus cher le relogement ?! Pas si évident !!!

La décision pour nos Administrations ne pas se lancer dans des politiques d'achats immobiliers est dictée par la stratégie immobilière de l'Etat de favoriser à terme le système locatif pour introduire plus de flexibilité et de mobilité dans la gestion des restructurations et faciliter ainsi d'éventuel déménagement géographique de services et d'agent(e)s.

La CGT s'oppose à ses conceptions qui sont contraires aux exigences d'un véritable service public de qualité.

Au regard des présents éléments, la CGT demande que la DG reconsidère le projet immobilier du Mirail en n'excluant aucune des hypothèses entre le relogement et la réhabilitation et construisent les choix en prenant en compte les exigences revendicatives des collègues.

4) CONCLUSION

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'ensemble de ses éléments et ne pas hésiter à nous communiquer par écrit même avant le 2 Mars, les réponses qui vous auriez déjà à nous fournir notamment sur les questions spécifiques au volet haut-garonnais.

Nous pourrions ainsi juger de la volonté réciproque ou non d'instaurer un réel dialogue social et surtout d'ouverture de négociations.